

## Budget primitif 2018

FONCTIONNEMENT : dépenses/recettes 2 061 486,81

INVESTISSEMENT : dépenses 556 394,56 Recettes 1 111 841,14 (section d'investissement votée en suréquilibre)

Budget assainissement : FONCTIONNEMENT : dépenses/recettes 62 955,23

INVESTISSEMENT : dépenses/recettes 118 663,67

Budget CCAS : FONCTIONNEMENT : dépenses/recettes 3 000,00

INVESTISSEMENT : dépenses/recettes 0

Taux des impôts locaux : le Conseil Municipal décide, par 10 votes POUR et 2 abstentions, d'augmenter les taux communaux des impôts locaux de 1 %. Ils deviennent donc : taxe d'habitation passe de 13,94 % à 14,08 % Taxe foncier bâti passe de 21,64 % à 21,86 % Taxe foncier non bâti passe de 84,10 % à 84,94 %